

NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Le Nautic Club Rumillien propose à votre enfant de participer au stage UFOLEP en 2020 qui aura lieu :

* A **SAINT RAPHAEL** du 19.04 au 24.04.2020 pour les nageurs nés entre 2006-2003 (pour les 2001 : avoir – 18 ans le jour du départ et sous réserve de disponibilité)

Le club participe aux frais et il reste à la charge de la famille **210 € par enfant**..

* A **SAINT-PAUL-EN- CHABLAIS** du 20.04 au 24.04.201920 pour les nageurs nés en 2010 – 2007.

Le club participe aux frais et il reste à la charge de la famille **130 € par enfant.**

***Nous nous basons sur les tarifs de l’année précédente, un réajustement pourra être fait ultérieurement.***

Les participants s’engagent à :

* Prendre leur adhésion au club pour l’été 2020 (l’inscription se fera le 8 janvier 2020, jour de l’inscription au stage UFOLEP, et son règlement par un chèque de 110€, (celui-ci sera encaissé fin avril, début mai 2019) et 2 chèques de 50€ (une caution compétition et une caution pour participation à la vie du club).

Participer aux compétitions UFOLEP le

* Dimanche 26/04/20 à Morzine pour les départementaux et pour les régionaux le 03 /05/20 à Voiron.

*Les parents peuvent payer en plusieurs fois. Les chèques vacances sont acceptés pour le stage UFOLEP.*

La réunion pour les inscriptions aura lieu le

**8 janvier 2020 de 17h30 à 19h**

à la Maison des Associations à Rumilly.

**Il sera nécessaire de vous présenter le jour de la réunion avec les pièces suivantes :**

* La fiche de renseignement du NCR
* L’autorisation parentale du NCR
* L’autorisation parentale de la FFN « contrôle antidopage »
* La convention NCR signée
* Licence FFN 2019 (N’imprimer que la première feuille)
* Le certificat médical
* La fiche sanitaire UFOLEP
* Photocopie de la carte vitale
* Copie de la carte d’identité du nageur
* Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
* Une photo d’identité
* Le règlement du stage par chèque (possibilité de payer en 2 fois et/ou par chèque vacances)
* Le règlement de l’adhésion au club 2019
* 2 chèques de caution de 50€ pour les 3 compétitions obligatoires et la participation à la vie du club
* Autorisation parentale St Paul ou St Raphael

**Important : aucune photocopie ne peut être faite à la Maison des Associations.**

La Présidence